

Prime de Noël : le versement aura lieu à partir du 15 décembre 2023

Info presse
15/12/2023

Les caisses de MSA verseront la prime de Noël 2023 à compter du 15 décembre à leurs ressortissants bénéficiaires du RSA. Pour les familles monoparentales, le montant de la prime de Noël est revalorisé de 35%.

Cette aide exceptionnelle, destinée à soutenir financièrement les personnes les plus modestes au moment des fêtes de fin d'année, vise les foyers bénéficiaires du RSA (Revenu de Solidarité Active) au mois de novembre 2023 ou décembre 2023. La prime sera versée automatiquement par les caisses de MSA à partir du 15 décembre.

Aucune démarche particulière n'est nécessaire.

Quel montant sera versé aux bénéficiaires ?

Le montant de la prime de Noël est calculé en fonction de la composition du foyer RSA. Il varie selon le statut du bénéficiaire (personne seule ou en couple) et selon le nombre d'enfants à charge.

Le montant de la prime de Noël 2023 est revalorisé de 35% pour les familles monoparentales.

Montants de la prime de Noël 2023

Composition de la famille	Personne vivant seule	Couple*
Sans enfant	152,45 €	228,68 €
1 enfant	308,72 €	274,41 €
2 enfants	370,45 €	320,15 €
3 enfants	452,78 €	381,13 €
4 enfants	535,10 €	442,11 €
5 enfants	617,42 €	503,09 €
Par personne supplémentaire	+82,32 €	+60,98 €

*Une seule prime est versée par foyer.

La MSA versera la prime de Noël à 22 228 foyers, pour un montant total de 5 152 766 euros.

A propos de la MSA

Avec 28,1 milliards de prestations versées à 5,2 millions de bénéficiaires, la MSA, deuxième régime de protection sociale en France, se distingue par son organisation en guichet unique. Elle assure la couverture sociale de l'ensemble de la population agricole - exploitants, salariés (d'exploitations, entreprises, coopératives et organismes professionnels agricoles), employeurs de main-d'œuvre - et des ayants droit.